



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

# Que faire sur vigne gelée ou grêlée ?

Rédigé par Nathalie DALLEMAGNE – 18 Mai 2013

## Après un gel

### Pulvériser un mélange de :

o **Valériane** (sous forme de préparation 507 – Biodynamie-Services) à dose de 5 à 10 ml/ha\* dans 35 l d'eau tiède brassée (dynamisée) pendant 20 min. : C'est un cicatrisant.

\* : la dose exacte correspond à la dose à partir de laquelle le mélange sent l'odeur de Valériane.

o Quelques gouttes de teinture mère **d'Arnica** (pharmacie) : pour diminuer le stress occasionné.

o Tisane **d'ortie** : pour reminéraliser la plante et l'aider à faire redémarrer ses processus de croissance.

o Tisane **d'osier** : pour retrouver une régulation des sèves.

## Après une Grêle

### - 1. Pulvériser le plus rapidement possible un mélange de :

o **Valériane** (sous forme de préparation 507 à dose de 5 à 10 ml/ha\* dans 35 l d'eau tiède brassée (dynamisée) pendant 20 min. : C'est un cicatrisant.

\* : la dose exacte correspond à la dose à partir de laquelle le mélange sent l'odeur de Valériane.

o Quelques gouttes de teinture mère **d'Arnica** et teinture mère de **Calendula** (pharmacie) : pour diminuer le stress occasionné par la grêle, environ 20 ml/ha de chaque teinture mère.

o Tisane **d'ortie** : pour reminéraliser la plante et l'aider à cicatriser les blessures dues à la grêle.

o **Argile** : dose de 25 à 30 kg/ha (poudrage) ou kaolinite calcinée à 5% du volume de la bouillie ou du lithotamne (Fertimixte ou Fertifeuille par ex) : Pour assainir le milieu en l'asséchant.

A défaut, vous pouvez pulvériser du Prev-Am ou Limocide,...

### - 2. Pulvériser quelques jours plus tard :

la silice de corne (préparation 501)

A défaut de 501 (pour ceux qui ne dynamisent pas), vous pouvez utiliser une décoction de prêle ou une silice organique de chez AMU.

*N.B. : Bien-sûr, il vous faudra aussi traiter avec un cuivre et un soufre si votre dernier traitement a été lessivé par l'orage de grêle !*

#### Contact

Nathalie DALLEMAGNE (Ingénieure Viticulture / œnologie)  
02-41-18-61-46 ou 06-29-50-24-15  
[cab.viticulture@biopaysdelaloire.fr](mailto:cab.viticulture@biopaysdelaloire.fr)

Bulletin financé par :

